

**RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2016**

Le résultat de l'exercice 2016 est positif de 4 864 €.

Ce résultat s'explique par diverses actions qui n'ont pas eu lieu. En effet le salarié diplômé du comité départemental est actuellement en formation pour obtenir un diplôme qualifiant. Le planning de sa formation ayant contraint le C.D. à annuler divers stages. Ces annulations ont eu pour effet de diminuer les dépenses car le comité prend en charge une partie des frais de stage.

Le réserve de trésorerie du comité départemental au 31 décembre 2016 est de 44 009,55 euros, ce solde permet de voir les années à venir sereinement pour la pérennisation de l'emploi après la fin des aides à l'embauche que le C.D. perçoit actuellement.

Les budgets prévisionnels pour les trois années à venir 2017, 2018 et 2019 sont établis dans un objectif d'équilibre budgétaire, tout en concentrant les efforts sur la formation et la découverte de notre sport auprès du jeune public. Ces budgets ont aussi été établis dans l'objectif de pérenniser l'emploi actuel.

Le résultat de cette année étant positif et les budgets prévisionnel 2017, 2018 et 2019 étant à l'équilibre, il est donc proposé de laisser la cotisation au tarif actuel soit 9,00 € par licencié.

Les différentes aides du comité départemental sont :

Aide	Montant	Condition d'obtention
<b><u>Arbitres</u></b>		
Tenue Officielle d'Arbitre	170,00 €	A la réussite de l'examen pour les nouveaux arbitres suivant liste fournie par la commission arbitre.
Déplacement championnat de France individuel	100,00 €	Pour les déplacements hors ligue suivant liste fournie par la commission arbitre.
Diplôme Jeune Arbitre	100,00 €	Pendant l'année d'apprentissage suivant liste fournie par la commission arbitre
<b><u>Archers</u></b>		
Formation Fédérale des Bénévoles	100,00 € (montant revu suivant lieu de formation)	Sur demande de l'archer au comité en fournissant un justificatif (copie du diplôme entraîneur 1 ou 2...)
Participation des jeunes à un championnat de France	30,00 € (bon d'achat)	Sur liste fournie par la commission sportive
Podium d'un archer à un championnat de France	45,00 € (bon d'achat)	Sur liste fournie par la commission sportive
<b><u>Club</u></b>		
Organisation d'une rencontre spécial jeunes	46,00 €	Liste suivant le calendrier fédéral
Organisation d'un championnat départemental	23,00 €	Liste suivant le calendrier fédéral
Remboursement des médailles d'un championnat départemental	Supprimée en 2016 suite à la modification de fonctionnement.	
Équipe de club niveau national ou DR	Coût d'inscription de l'équipe	Sur demande du club en fournissant un justificatif

**Indemnités aux membres du comité directeur :**

- ✓ Indemnité kilométrique 0,28 € / km
- ✓ Indemnité repas : sur pièce dans la limite de 11,00 € par repas
- ✓ Indemnité hébergement : sur pièce dans la limite 30,00 € par nuit majoré de 3,00 € pour le petit déjeuner.

Seuls les déplacements diligentés par le comité directeur pourront faire l'objet d'un versement d'indemnités,

Le comité propose de garder les mêmes aides pour l'année 2016.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR à L'ARC

Agrément 6848 du 2 novembre 1976 ORLÉANS- Agrément J et S 45-86-046-S du 7/11/86-  
siret 404394074 00037 ORLEANS - APE 9211Z